



RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Aurélien Demaurex et consorts au nom du groupe Vert'libéral -Innover, c'est bien. Commercialiser, c'est mieux.

1. PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie le mardi 14 novembre 2023 à la salle de la Cité, Rue Cité-devant 13 à Lausanne. Elle était composée de Mme et MM. Denis Dumartheray (président et rapporteur), Nicolas Bolay, Cendrine Cachemaille, Aurélien Demaurex, Pierre Kaelin, Philippe Miauton, Yves Paccaud, David Raedler et Nicolas Suter.

Mme Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a participé à la séance, accompagnée de M. Raphaël Conz, chef du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission au sein du Secrétariat général du Grand Conseil (SCG), a rédigé les notes de séance et contribué à la rédaction du présent rapport.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle que son intervention traite de soutien à l'innovation, et plus spécifiquement, de la valorisation de l'innovation, ou en d'autres termes, sa commercialisation.

Les questions de l'innovation sont importantes et assurent le développement et la prospérité du Canton. Comme mentionné dans le postulat, il semble que ce constat soit également partagé par le Conseil d'État, le mot « innovation » étant répété vingt fois dans son programme de législature 2022-2027. Selon un article de 24 Heures, publié le 21 juin 2023, « la Suisse a de nouveau perdu une place au classement des économies les plus compétitives de l'IMD. Elle occupe désormais la troisième place du classement annuel 2023 de la compétitivité mondiale ». Quant au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), il affirme que « comme tout pays dont le bien-être repose surtout sur l'innovation, la Suisse doit continuellement s'interroger sur sa compétitivité »

L'introduction du postulat précise que « l'innovation est cruciale pour stimuler la croissance économique, améliorer la compétitivité de notre Canton et de notre pays, et résoudre les importants défis sociétaux et environnementaux qui sont devant nous. Le Canton de Vaud possède un potentiel d'innovation élevé et une communauté dynamique d'entrepreneurs, de chercheurs et d'innovateurs ».

Politique d'investissement de l'État

La Confédération investit massivement dans la recherche en Suisse, soit 22 milliards de francs au total, dont 6 milliards dans le domaine public et 16 milliards dans le privé. Toutefois, seulement 2 à 3 milliards de francs sont utilisés pour le financement de la commercialisation de ces technologies. Environ 80% de ces fonds proviennent d'investisseurs étrangers. La surreprésentation du capital étranger dans ces investissements provoque à la fois un manque de gains financiers en Suisse, qui a pourtant permis la valorisation des investissements en recherche et développement (R&D), et une perte de pouvoir de décision sur l'orientation stratégique et l'engagement des ressources et des emplois.

Concurrences internationales

Le Canton et la Suisse sont en concurrence avec les autres places économiques mondiales comme celles de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni qui ont leurs propres fonds d'investissement souverains, mais aussi d'Israël et des États-Unis.

Les pays concurrents investissent massivement dans leurs entreprises innovantes alors que la Suisse très peu. L'exemple de la concurrence entre Housetrip et Airbnb est parlant. Housetrip était une start-up créée par des étudiant es de l'École hôtelière de Lausanne (EHL). Alors qu'à la base leur projet était meilleur que celui d'Airbnb, le second a pu lever deux fois plus de fonds durant la phase de développement, étouffant ainsi son concurrent lausannois. Finalement, Housetrip a été racheté par Tripadvisor. Cet événement montre l'importance de l'argent vis-à-vis de la concurrence, dans la phase de commercialisation de l'innovation. Le Canton de Vaud est un des meilleurs en Suisse en matière de soutien à l'innovation. Toutefois, le postulat veut le pousser à faire mieux.

Pistes et idées

Quelques pistes ou idées consistent en la création d'un fonds public-privé vaudois, le renforcement de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) qui peut effectuer plus de prêts aux entreprises innovantes, ou encore l'augmentation du cautionnement des prêts bancaires aux entreprises innovantes. D'autres idées peuvent être explorées ; le Canton doit investir dans les entreprises qui feront partie dans le futur de l'économie vaudoise.

En résumé, le postulat demande de :

Faire un état des lieux comparatif des soutiens actuels aux entreprises innovantes.
Proposer des renforcements des soutiens déjà en place en faveur des entreprises innovantes.
Développer de nouveaux soutiens en faveur des entreprises innovantes, notamment en étudiant la
création d'un fonds à l'innovation vaudois.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La conseillère d'État se prononce favorablement sur les demandes du postulat. Elle aimerait avoir une précision concernant le type de comparatif demandé entre les soutiens actuels aux entreprises innovantes, car ses services n'ont pas les moyens d'établir une étude comparative au niveau international. Le postulant indique qu'une étude a déjà été réalisée par Innovaud avec des comparaisons intercantonales et internationales. L'objectif n'est pas de donner trop de travail aux services ; le Conseil d'État peut se baser sur ce qui existe déjà.

Le postulat encourage entre autre la Banque cantonale vaudoise (BCV) ou les Retraites Populaires (RP) à participer à un fonds pour l'innovation. Cependant, la BCV estime qu'un fonds ne répondrait pas aux besoins du marché et de sa clientèle, mais une nouvelle prise de position pourrait leur être demandée sur la base d'une prise en considération de ce postulat par le Grand Conseil. Le soutien est efficace dans les premières phases de développement des startups, mais c'est quand elles deviennent des scale-ups que les fonds de croissance venant de « venture capitalist »¹ manquent. Un fonds sur le plan national, comme il en existe dans d'autres pays, pourrait être mis en place, mais le Canton de Vaud semble trop petit pour la création d'un fonds cantonal. Néanmoins, le postulat permettrait de réfléchir sur les instruments qui pourraient être développés. La Confédération a étudié un fonds à l'innovation au niveau suisse, mais il est bloqué pour des raisons financières.

Le chef du SPEI ajoute que le projet de la Confédération visait la mise en place d'un « fonds de fonds » qui investirait avec des institutions, des caisses de pensions et des *family offices*² dans des fonds déjà existants. En travaillant avec des structures spécialisées dans le capital-risque, la Confédération aurait un effet de levier et pourrait ainsi investir en Suisse. Ce modèle existe dans les pays scandinaves, aux États-Unis et en Israël, et permet de ne pas investir directement dans les entreprises, mais dans des fonds, dans une logique de partenariat public-privé. Les levées de fonds s'élèveraient à 10 à 20 millions de francs par cas.

Le postulat offre la possibilité d'utiliser des garanties de crédits bancaires qui permettent à l'État et aux banques de partager le risque. Dans le Canton de Vaud, la Loi sur l'Appui au Développement Economique

^{1 «} venture capitalist » : investisseur spécialisé dans le financement de jeunes entreprises à haut potentiel de croissance

² Structure constituée pour la gestion du patrimoine de grandes fortunes familiales.

(LADE) prévoit une enveloppe de cautionnement qui peut être flexibilisée et de nouveaux outils pourraient être développés.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Politique d'investissement de l'État

Pour le postulant, l'État peut activement encourager les acteurs économiques vaudois à contribuer à un fonds de fonds public-privé. Il indique que le Canton de Vaud pourrait s'engager à co-investir quand un fonds local investit dans des entreprises innovantes.

Il est relevé que le Canton applique une politique de soutien aux entreprises principalement au moment de leur naissance. Au sein du processus d'innovation, il ne faut pas oublier la commercialisation qui est une période d'industrialisation et de démultiplication des emplois. La Banque cantonale zurichoise (BCZ) a une politique différente à ce sujet, car le Canton de Zurich a une autre vision par rapport aux soutiens aux entreprises innovantes. Au niveau fédéral, il existe une volonté de relancer l'idée d'un fonds national, mais certains fonds ont de la peine à être distribués, ce qui bloque l'envie d'en créer des nouveaux. La réflexion sur le plan fédéral risque de ne pas aboutir, c'est pourquoi il est proposé que le Canton de Vaud devienne moteur dans le domaine.

On constate que certaines start-ups suisses partent à l'étranger, notamment par manque de « venture capital ». Pour l'instant, le pays bénéficie d'une image positive, particulièrement grâce à son tissu économique fort, mais l'IMD a récemment rétrogradé la Suisse au 3° rang de la compétitivité, après plusieurs années en tête du classement. Les intérêts vaudois doivent être défendus et il faut développer une stratégie de soutien à l'innovation, sachant que le tissu économique du Canton est adapté et très varié, notamment grâce à la présence de deux hautes écoles importantes (EPFL et UNIL). Le postulat relève également l'importance de l'attrait pour les filières de formation locales.

■ Ancrage des entreprises innovantes en Suisse

Le postulat pose la problématique entre les mises de fonds initiales et la première commercialisation. Un commissaire demande si le financement de la phase de commercialisation suffit à assurer l'établissement définitif d'une entreprise dans le Canton de Vaud peut être déterminé.

Le postulant affirme qu'après la phase de recherche, comme il n'existe pas d'investissement dans les étapes supérieures qui suivent, les entreprises risquent de quitter le territoire vaudois. Il faut développer et dynamiser un écosystème suisse où l'argent est réinvesti sur place, et avec pour objectif d'ancrer les emplois en Suisse. Les prêts et les cautionnements pourraient être conditionnés à une implantation sur le territoire.

Du point de vue du SPEI, la Suisse a des compétences uniques dans le développement technologique au sein des hautes écoles, en particulier à l'EPFL. Il faut maximiser l'ancrage avant l'implication d'investisseurs étrangers dans le capital de la société. Si l'entreprise est rachetée par une autre société, elle risque de partir à l'étranger, délocalisant sa production et la R&D. Il existe divers relais de croissance, tels que l'entrée en bourse ou la levée de fonds à l'étranger mais avec une perte d'indépendance capitalistique. Par conséquent, il est important de garder le plus longtemps possible le contrôle pour les personnes qui ont fondé l'entreprise et les personnes qui investissent dans le Canton.

En effet, nombre de jeunes qui sortent de l'EPFL et qui créent leur entreprise ont souvent l'intention de rester en Suisse, mais sont attirés aux États-Unis à cause des fonds disponibles et de son environnement plus dynamique. L'objectif est de garder ces entreprises en Suisse. De plus, il faut prendre en compte les politiques agressives de pays européens qui veulent attirer des entreprises à fort potentiel, en offrant des conditions très favorables. Avant même la demande de soutiens financiers, les conditions-cadres doivent être considérées.

5. VOTE DE LA COMMISISON

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer Conseil d'État.

Gilly, le 23 novembre 2023

Le rapporteur : (Signé) Denis Dumartheray